



Initiative pour 1% culturel

Argumentaire

La culture a connu un développement important ces vingt dernières années dans notre canton. De nombreux événements ou lieux se sont créés et développés (NIFFF, Plage des Six-Pompes, Festi'Neuch, Théâtre du Passage,...). La création artistique, indépendante comme institutionnelle, a connu une dynamique qui n'a rien à envier à l'Arc lémanique. La mise en valeur de notre patrimoine a également connu un bel essor durant ces deux décennies.

Hélas, le soutien de l'Etat a stagné durant ces vingt ans, avec pour résultat une augmentation au-delà du raisonnable de la part de bénévolat exigée des actrices et acteurs culturels professionnels. La situation de nombre d'entre eux est précaire, et l'arrêt total du secteur culturel, dû à la pandémie, provoque un appauvrissement tant des professionnels de la branche, que de l'offre culturelle.

C'est ainsi que notre canton se retrouve dix-neuvième au classement intercantonal des soutiens à la culture; soit le dernier Romand, suivi seulement par les cantons de Suisse centrale. Selon l'OFS, la part moyenne des dépenses cantonales pour la culture est de 1.9 % des budgets. À Neuchâtel, elle est de 0.57 % seulement ! Les communes et la Loterie Romande contribuant déjà de manière importante, L'Etat ne peut plus se reposer sur elles. Il doit rattraper son retard en augmentant sa contribution au financement de la culture.

Déterminés à ne pas voir la richesse et la diversité de l'offre culturelle de notre canton s'étioler, mais conscients des difficultés financières du canton, nous demandons que l'Etat consacre un pourcent de ses dépenses au soutien à la culture. Nous serons encore largement en-dessous de la moyenne nationale, mais ce pourcent permettra de consolider le statut des artistes professionnels, de soutenir les festivals et les institutions, de développer les pratiques amateurs, et de poursuivre la dynamique de création et de conservation du patrimoine, initiée il y a plus de 20 ans.

Initiative populaire législative cantonale « pour 1% culturel »

Les électrices et électeurs soussignés demandent, par la voie de la présente initiative législative revêtant la forme d'une proposition générale, que l'équivalent d'au moins 1% du budget de l'État (selon charges d'exploitation) soit consacré au soutien aux activités culturelles.

Commune de

Feuille no

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Adresse	Signature

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (LDP) DU 17 OCTOBRE 1984

Art. 101 ¹ L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, date de naissance et adresse, et signer.

² Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³ Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière cantonale sont électrices et électeurs :

- a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton ;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale ;
- c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le

Au nom du Conseil communal :

Sceau communal :

ECHEANCE OFFICIELLE DU DEPOT DE L'INITIATIVE : **30 JUILLET 2021**

Comité d'initiative : Les personnes ci-dessous forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière par une décision prise à la majorité (art 111 LDP) :

Catherine Aeschlimann, Les Hauts-Geneveys ; **Daniela Agustoni-Steiner**, La Chaux-de-Fonds ; **Natacha Astuto**, La Chaux-de-Fonds ; **Massimiliano Baldassarri**, Neuchâtel ; **Matthieu Béguelin**, Neuchâtel ; **Anne Bisang**, La Chaux-de-Fonds ; **Jacques Bouduban**, Neuchâtel ; **Dominique Bourquin**, La Chaux-de-Fonds ; **Robert Bouvier**, Neuchâtel ; **Faustine Brenier de Montmollin**, Neuchâtel ; **Orane Burri**, Neuchâtel ; **Samuel Chalard**, La Chaux-de-Fonds ; **Laure Chappuis**, La Chaux-de-Fonds ; **François Chédel**, Neuchâtel ; **Tan Chen**, Neuchâtel ; **Florence Chitacumbi**, Neuchâtel ; **Odile Cornuz**, Neuchâtel ; **Yvan Cuche**, La Chaux-de-Fonds ; **Giulia Dabalà**, La Chaux-de-Fonds ; **Sven de Almeida**, Neuchâtel ; **Pierre-André Delachaux**, Môtiers ; **Ophée del Coso**, La Chaux-de-Fonds ; **Jennifer Derron**, Neuchâtel ; **Luana di Trapani**, Neuchâtel ; **Monique Ditisheim**, Neuchâtel ; **Nathalie Dubois**, La Chaux-de-Fonds ; **Violaine DuPasquier**, Areuse ; **Léana Durney**, Neuchâtel ; **Frédéric Eggimann**, La Chaux-de-Fonds ; **Anaïs Emery**, Neuchâtel ; **Frédéric Erard**, Le Locle ; **Robin Erard**, La Chaux-de-Fonds ; **Pietro Falce**, Neuchâtel ; **Pablo Fernandez**, Neuchâtel ; **Marc Ferrario**, Neuchâtel ; **Nicolas Feuz**, Sauges ; **Antoine Françoise**, Neuchâtel ; **Hubert Froidevaux**, La Chaux-de-Fonds ; **Jacques Froidevaux**, La Chaux-de-Fonds ; **Mathias Gautschi**, La Chaux-de-Fonds ; **Simon Gerber**, La Chaux-de-Fonds ; **Corinne Grandjean**, Neuchâtel ; **Nicole Grédy**, La Chaux-de-Fonds ; **Georges Grillon**, Neuchâtel ; **Léonore Guy**, Neuchâtel ; **David Häberli**, Neuchâtel ; **Vincent Held**, La Chaux-de-Fonds ; **Arthur Henry**, La Chaux-de-Fonds ; **Thomas Houle**, Neuchâtel ; **John Howe**, Neuchâtel ; **Laurence Iseli**, Neuchâtel ; **François Jaques**, Valangin ; **Chantal Lafontant Vallotton**, Neuchâtel ; **Garance La Fata**, La Chaux-de-Fonds ; **Caroline Lambert**, La Chaux-de-Fonds ; **David Lemaire**, La Chaux-de-Fonds ; **Vincent L'Epée**, Neuchâtel ; **Catherine Louis**, La Chaux-de-Fonds ; **Jacques Matthey**, Neuchâtel ; **Frédéric Maire**, Corcelles ; **Floriane Margarit**, La Chaux-de-Fonds ; **Vanaëlle Mercanton**, Neuchâtel ; **Isabelle Meyer Vuilleumier**, La Chaux-de-Fonds ; **Clémence Mermet**, Neuchâtel ; **Barbara Minder**, Peseux ; **Alina Mnatsakanian**, Cortaillod ; **Julien Moeschler**, Neuchâtel ; **Emmanuel Moser**, La Chaux-de-Fonds ; **Cindy Mossion**, La Chaux-de-Fonds ; **Antonia Nessi**, Neuchâtel ; **Matthieu Obrist**, La Chaux-de-Fonds ; **Armande Oswald**, Cortaillod ; **Marc Pantillon**, Môtiers ; **Simon Péguiron**, Neuchâtel ; **Gilles Perrenoud**, Corcelles ; **Guillaume Perret**, Cormondrèche ; **Elise Perrin**, Neuchâtel ; **Geneviève Petermann**, Neuchâtel ; **Till Rabus**, Corcelles ; **Bernadette Richard**, La Chaux-de-Fonds ; **Bernard Richter**, Colombier ; **Laura Rossi**, Neuchâtel ; **Antonin Rousseau**, Hauterive ; **Antoinette Rychner**, La Chaux-de-Fonds ; **Nathalie Sandoz**, Neuchâtel ; **Yves Senn**, Neuchâtel ; **Lucienne Serex**, Bevaix ; **Sébastien Singer**, Neuchâtel ; **Christophe Studer**, La Chaux-de-Fonds ; **Mirsada Talovic**, La Chaux-de-Fonds ; **Alexandre Traube**, Neuchâtel ; **Raphaël Tschudi**, Neuchâtel ; **Xavier Voirol**, La Chaux-de-Fonds ; **Philippe Vuilleumier**, La Chaux-de-Fonds ; **Corinna Weiss**, La Chaux-de-Fonds ; **Jennifer Wesse-Moser**, La Chaux-de-Fonds ; **Anicée Willemin**, Valangin ; **Fanny Wobmann**, Neuchâtel ; **Anne Würsch Kréter**, Valangin ; **Marie Léa Zwahlen**, La Chaux-de-Fonds.

Merci de renvoyer « de manière continue », mais au plus tard au 30 juin 2021, les feuilles de signatures, même partiellement remplies à :

Initiative « pour 1% culturel », J. FNAAC, chemin du Saut 1, 2042 Valangin